

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

**Délibération**  
n° 2019.04.079

**Préservation et  
valorisation du  
patrimoine naturel :  
avenant financier n°4  
à la convention avec  
le Conservatoire  
régional d'espaces  
naturels**

**LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

**Secrétaire de séance** : Françoise DELAGE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Ont donné pouvoir** :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.04.079**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

**PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL : AVENANT FINANCIER  
N°4 A LA CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS**

GrandAngoulême propose de renouveler son soutien financier au Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019 :

- Travaux de restauration du site des Brandes de Soyaux (préservation et gestion des habitats prioritaires)
- Entretien et rénovation des sentiers d'interprétation des Brandes de Soyaux et de la Vallée des Eaux Claires aménagés par GrandAngoulême.
- Autres travaux de gestion sur les sites du CREN localisés sur GrandAngoulême (Meulières de Claix, Petite Prairie de Saint Yrieix).

Les réalisations se feront sur l'année civile 2019 et le CREN produira un état des travaux réalisés et un récapitulatif des dépenses engagées.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis de la commission finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention au Conservatoire Régional des Espaces Naturels définie dans l'avenant n°4 relatif à la convention cadre avec GrandAngoulême correspondant aux travaux de gestion sur les sites du CREN localisés sur le territoire de l'agglomération, fixée à 3 000 euros au titre de l'année 2019.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant financier n°4.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**17 avril 2019**

**Affiché le :**

**17 avril 2019**

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## AVENANT FINANCIER n°4

entre

**la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**

et

**le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes**

Conformément à l'article 3-3 de la convention du 15/ 04 / 2017 établie entre le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes et la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, cette dernière ayant par sa délibération en date du 13 / 04 / 2017 décidé de participer au programme d'action du conservatoire pour la protection et la mise en valeur des sites référencés à l'article 4 ,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités de participation financière de Grand Angoulême au programme d'intervention 2019 du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

### Article 2 : Nature du programme d'action

Le programme d'action du Conservatoire subventionné par le GrandAngoulême est le suivant :

- 16200005 Autres travaux de gestion sur des sites du département de la Charente

### Article 3 : Montant de la contribution

Sur la base de la délibération du Conseil communautaire, la contribution de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême au titre de l'année 2019 s'élève à 3 000.00 €

### Article 4 : Calendrier de réalisation des actions

La réalisation des actions se déroulera sur l'année civile au titre de laquelle la subvention est perçue.

### Article 5 : Bilan du programme

Le Conservatoire produira à la collectivité un état des réalisations ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses engagées.

Fait à Poitiers, le  
(en deux exemplaires)

Monsieur le Président  
du Grand Angoulême

Monsieur Benoit BITEAU  
Président du Conservatoire d'Espaces Naturels  
du Poitou-Charentes

P.O. Le Trésorier  
Rathieu Formery  
DW.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### AVENANT FINANCIER n°14

entre

**la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**

et

**le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes**

Conformément à l'article 3-3 de la convention du 15/ 04 / 2017 établie entre le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes et la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, cette dernière ayant par sa délibération en date du 13 / 04 / 2017 décidé de participer au programme d'action du conservatoire pour la protection et la mise en valeur des sites référencés à l'article 4 ,

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités de participation financière de Grand Angoulême au programme d'intervention 2019 du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

#### **Article 2 : Nature du programme d'action**

Le programme d'action du Conservatoire subventionné par le GrandAngoulême est le suivant :

- 16200005 Autres travaux de gestion sur des sites du département de la Charente

#### **Article 3 : Montant de la contribution**

Sur la base de la délibération du Conseil communautaire, la contribution de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême au titre de l'année 2019 s'élève à 3 000.00 €

#### **Article 4 : Calendrier de réalisation des actions**

La réalisation des actions se déroulera sur l'année civile au titre de laquelle la subvention est perçue.

#### **Article 5 : Bilan du programme**

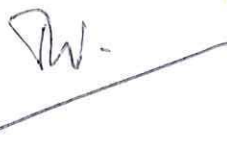
Le Conservatoire produira à la collectivité un état des réalisations ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses engagées.

Fait à Poitiers, le  
(en deux exemplaires)

Monsieur le Président  
du Grand Angoulême

Monsieur Benoit BITEAU  
Président du Conservatoire d'Espaces Naturels  
du Poitou-Charentes

P.O. Le Tresnes  
Mathieu Formey

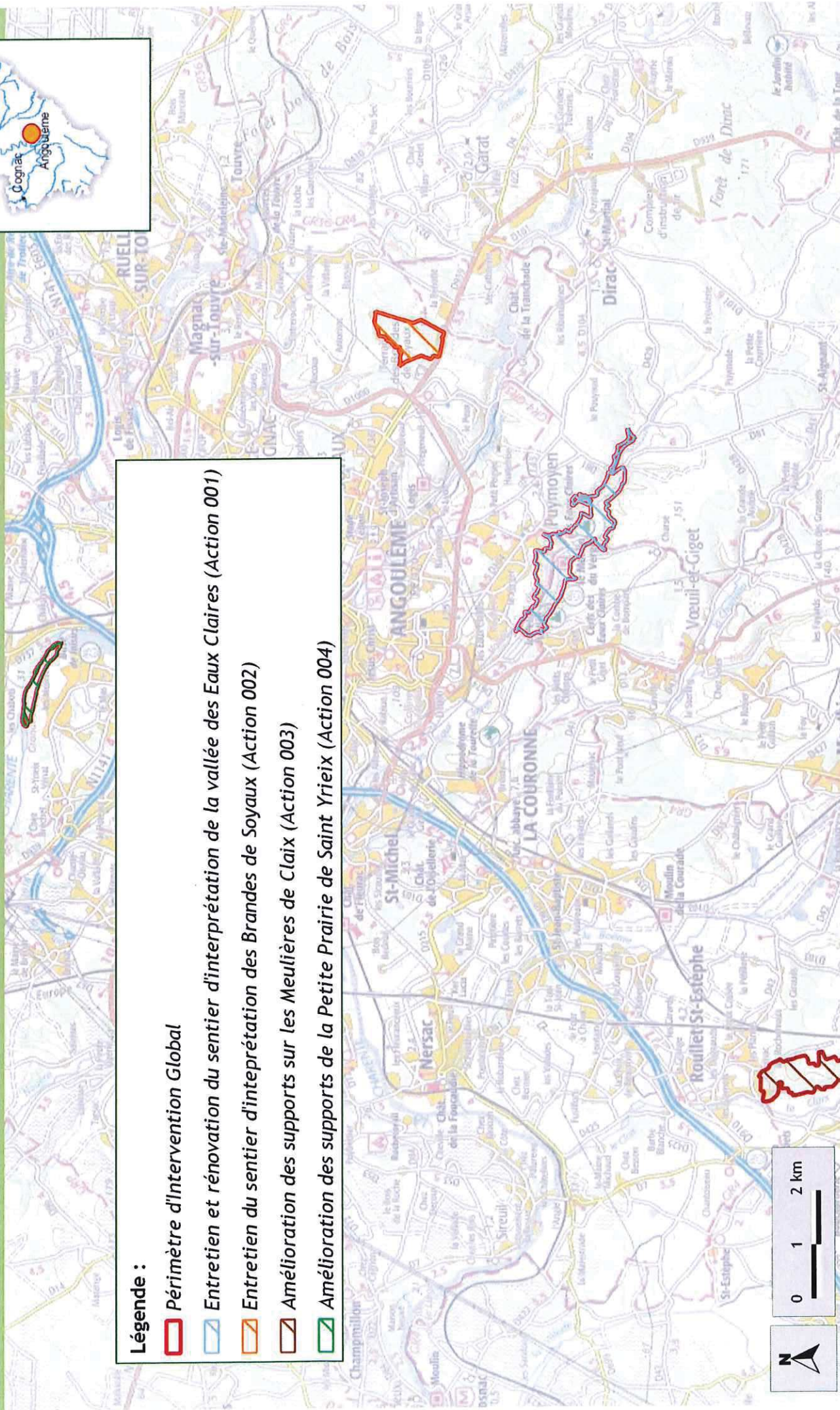
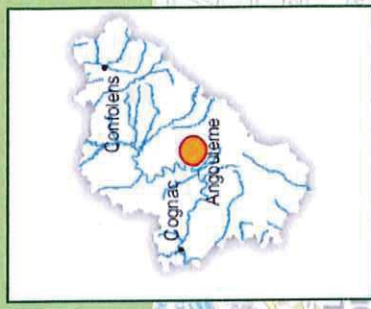









CREN  
Poitou-Charentes

## DIVERS SITES DE CHARENTE

Programme d'actions 2019 - Tranche 16-200-005



### Légende :

-  Périmètre d'Intervention Global
-  Entretien et rénovation du sentier d'interprétation de la vallée des Eaux Claires (Action 001)
-  Entretien du sentier d'interprétation des Brandes de Soyaux (Action 002)
-  Amélioration des supports sur les Meulières de Claix (Action 003)
-  Amélioration des supports de la Petite Prairie de Saint Yrieix (Action 004)